

ATTESTATION DE FIN D'ETUDES OU DE STAGE

Cette attestation devra être signée par l'établissement en France.
La date de signature du document ne doit pas être antérieure à la date de fin de séjour indiquée sur l'attestation.

*Document à joindre impérativement sous format électronique à votre dossier de bourse régionale **au plus tard 30 jours après la fin** de votre mobilité. La non-transmission de cette attestation dans les délais indiqués entraînera le remboursement de la bourse.*

Nom / Prénom de l'étudiant(e) : _____

A effectué une période d'études ou de stage :

du ____ / _____ / 20__ au ____ / _____ / 20__

Dans l'organisme suivant : _____

Nom et qualité de la personne autorisée à signer : _____

Date ____ / _____ / 20__

Signature
Tampon de l'organisme en France